



Harcèlement moral au par un supérieur

Par **laureen30**, le **21/07/2009** à **21:32**

Bonjour,rrnrJe vais directement expliquer le problème, voilà mon copain qui travail dans une entreprise alimentaire discount est harcelé moralement par son supérieur, des menaces du genre " on va dehors se battre" des humiliations ... je passe... rnUne fois il avait fait une demande de mutation écrite en expliquant qu'il ne supportait plus la mauvaise ambiance à son travail et son supérieur a lu la lettre devant tout le monde en ajoutant des remarques humiliante. 2 demandes de mutation refusées. rnHélas il n'y a jamais de témoins quant aux menaces verbales il s'arrange toujours pour être seul lorsque ça se passe.rnMon copain est manutentionnaire hors il est souvent en caisse et lorsqu'il doit vider les palettes en rayon il se donne au maximum et son supérieur lui demande de faire 11 palettes en 7 heures, il a des horaires très décallées (12h 22h, très souvent tard le soir) de plus les horaires ne sont pas respectées, environ 30 minutes par jour qui ne sont bien sûr pas payé!!! son emploi du temps peut se modifier du jour au lendemain et il ne peut donc jamais prévoir de loisirs à l'avance alors que sur son contrat il est stipulé que l'emploi du temps doit être donné 15 jours à l'avance.rnBien sûr, mon avis est que dès le départ il n'aurait pas dû se laissé faire car son supérieur est comme ça qu'avec lui. Mais depuis quand doit-on être puni d'être trop gentil ?rrnrQuels sont les recours, sans preuves ? Comment peut-il agir ? rnCa ne peut plus durer.